

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	42+10

Date de convocation  
20 septembre 2022

Date d'affichage  
27 septembre 2022

Numéro de Délibération  
064-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

**Présents :** Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU (Pouvoir de Thierry LOUVEL) - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Christophe ORANGE) - Pascal LOSSON - Claire ANDRE (pouvoir de Sophie ANDRE) - Sylvie FICET - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE (Pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Patrice MATHON) - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY (Pouvoir de Philippe FERCOQ) - Olivier HOUEVILLE - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

**Excusés :** Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) Sophie ANDRE (pouvoir à Claire ANDRE) - Christophe ORANGE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON (Pouvoir à Agnès LALOI) - Thierry LOUVEL (Pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Séverine GEST) - Philippe FERCOQ (Pouvoir à Rémy BONAMY).

**Absents :** Dany BIARD - Didier DELAMARE - Ludovic HOUX.

M. Rémi LÉCONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - ADHESION - AUTOTRISATION**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Président rappelle :

- Que la Communauté de Communes Plateau de Caux a, par délibération du 22 juin 2022, demandé au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statuts de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986,
- que le Centre de Gestion a par la suite communiqué à la Communauté de Communes Plateau de Caux les résultats de la consultation ;

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- D'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

⇒ Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.99%

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents contractuels de droit public :

⇒ Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1.10%

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15% de la masse salariale assurée par la collectivité.

- D'autoriser le Président ou son représentant à adhérer au présent contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- D'autoriser le Président ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- D'autoriser le Président à résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

Doudeville, le 27 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220926-CC-64-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	42+10

Date de convocation  
20 septembre 2022

Date d'affichage  
27 septembre 2022

Numéro de Délibération  
065-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

**Présents :** Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU (Pouvoir de Thierry LOUVEL) - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Christophe ORANGE) - Pascal LOSSON - Claire ANDRE (pouvoir de Sophie ANDRE) - Sylvie FICET - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE (Pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Patrice MATHON) - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY (Pouvoir de Philippe FERCOQ) - Olivier HOUDEVILLE - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

**Excusés :** Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) Sophie ANDRE (pouvoir à Claire ANDRE) - Christophe ORANGE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON (Pouvoir à Agnès LALOI) - Thierry LOUVEL (Pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Séverine GEST) - Philippe FERCOQ (Pouvoir à Rémy BONAMY).

**Absents :** Dany BIARD - Didier DELAMARE - Ludovic HOUX.

M. Rémi LÉCONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVES N°1 – BUDGET HOTEL D'ENTREPRISES**

Monsieur le Président expose au Conseil que le contrôle budgétaire, par courrier du 16 août 2022, a observé que le budget annexe « Hôtel d'Entreprises » ne présentait pas les ressources propres nécessaires à la couverture de la dette en capital et que l'équilibre réel du budget n'était pas respecté.

Il faut donc procéder aux ajustements nécessaires permettant d'obtenir les ressources propres nécessaires à la couverture de la dette, en diminuant les crédits du chapitre 011 et en opérant un virement de la section de fonctionnement (chapitre 023), afin de couvrir le capital de la dette par des ressources propres vers la section d'investissement (chapitre 021).

**Budget Annexe « Hôtel d'entreprises » :**

Il convient d'effectuer les virements des crédits ci-après :

Chapitre	Compte Libellé	Montant
DF 011	615228 Autres bâtiments	- 5 800€
DF 023	023 Virement à la section d'investissement	+ 5 800€
RI 021	021 Virement de la section de fonctionnement	+ 5 800€
DI 21	21351 Bâtiments publics	+ 5 800€

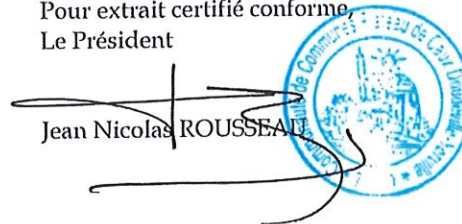
Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les virements de crédits ci-dessus.

Doudeville, le 27 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme  
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220926-CC-65-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	42	42+10

Date de convocation  
20 septembre 2022

Date d'affichage  
27 septembre 2022

Numéro de Délibération  
066-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

**Présents :** Alain LEBOUÇ - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU (Pouvoir de Thierry LOUVEL) - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE - Séverine GEST (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Christophe ORANGE) - Pascal LOSSON - Claire ANDRE (pouvoir de Sophie ANDRE) - Sylvie FICET - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE (Pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Patrice MATHON) - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY (Pouvoir de Philippe FERCOQ) - Olivier HOUEVILLE - Aurélie SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Jackie MARCATE.

**Excusés :** Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) Sophie ANDRE (pouvoir à Claire ANDRE) - Christophe ORANGE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON (Pouvoir à Agnès LALOI) - Thierry LOUVEL (Pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Séverine GEST) - Philippe FERCOQ (Pouvoir à Rémy BONAMY).

**Absents :** Dany BIARD - Didier DELAMARE - Ludovic HOUX.

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Président informe le Conseil de la nouvelle proposition d'admission en non-valeur du trésorier en date du 23 août 2022 pour un montant de 3 417,95€ et qu'il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe de 5 000€ déjà prévue afin de la porter à 7 000 €.

Vu la délibération n° 25-2022 en date du 05 avril 2022 d'admission en non-valeur d'un montant de 5 000€ inscrit au budget 2022.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'admettre en non-valeur une enveloppe complémentaire de 2 000€ pour les produits irrécouvrables.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables complémentaires pour un montant de 2 000€ ;
- D'imputer la somme supplémentaire de 2 000€ au compte 6541 du budget 2022 ;
- D'autoriser Le Président à signer tous documents afférents.

Doudeville, le 27 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220926-CC-66-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	42+10

Date de convocation  
20 septembre 2022

Date d'affichage  
27 septembre 2022

Numéro de Délibération  
067-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUÇ - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU (Pouvoir de Thierry LOUVEL) - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE - Séverine GEST (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Christophe ORANGE) - Pascal LOSSON - Claire ANDRE (pouvoir de Sophie ANDRE) - Sylvie FICET - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE (Pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Patrice MATHON) - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY (Pouvoir de Philippe FERCOQ) - Olivier HOUEVILLE - Aurélie SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

Excusés : Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) Sophie ANDRE (pouvoir à Claire ANDRE) - Christophe ORANGE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON (Pouvoir à Agnès LALOI) - Thierry LOUVEL (Pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Séverine GEST) - Philippe FERCOQ (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD - Didier DELAMARE - Ludovic HOUX.

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : INSTAURATION DU REGIME DE LA FISCALITE PROFESSIONNELLE DE ZONE ET DELIMITATION DES PERIMETRES DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

*Vu l'article 1379-0 bis du code général des impôts ;*

*Vu l'article 1609 quinquies C du code général des impôts ;*

*Vu la délibération du 25 juin 2002 de la communauté de communes Plateau de Caux-Fleur de Lin instaurant la taxe professionnelle de zone ;*

Le Président expose les dispositions des articles 1379-0 bis et 1609 quinquies C du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instaurer le régime de la fiscalité professionnelles de zone.

Les établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de la fiscalité professionnelle de zone (FPZ) sont substitués à leurs communes membres pour les dispositions relatives à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) acquittées par les entreprises implantées dans une zone d'activités économiques (ZAE) qui se situe sur le territoire d'une ou plusieurs communes membres, et la perception du produit de ces taxes.

Les EPCI soumis au régime de la FPZ perçoivent de plein droit les impositions directes locales suivantes en zones d'activités économiques :

- La cotisation foncière des entreprises,
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises,
- La taxe sur les surfaces commerciales.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De délimiter les périmètres des zones d'activités économiques communautaires en y incluant les parcelles cadastrales des communes suivantes :

**ZONE D'ACTIVITES DU CHAMP DE COURSES - DOUDEVILLE (76560)**

Parcelles cadastrales : ZM 0170 ; ZM 0184 ZM 0185 ; ZM 0194 ; ZM 0195 ; ZM 0200 ; ZM 0202 ; ZM 0204 ; ZM 0207 ; ZM 0209 ; ZM 0210 ; ZM 0212 ; ZM 0214 ; ZM 0215 ; ZM 0217 ; ZM 0219 ; ZM 0226 ; ZM 0227.

**ZONE D'ACTIVITES DE COLMONT - DOUDEVILLE (76560)**

Parcelles cadastrales : ZI 0019 ; ZI 0121 ; ZI 0122 ; ZI 0125 ; ZI 0126.

**ZONE D'ACTIVITES DE SAINT-LAURENT-EN-CAUX (76560)**

Parcelles cadastrales : ZD 0038 ; ZD 0056 ; ZD 0075 ; ZD 0076 ; ZD 0077 ; ZD 0078 ; ZD 0079.

**ZONE D'ACTIVITES DU BOIS DE L'ARC NORD - YERVILLE (76760)**

Parcelles cadastrales : AA 35 ; AA 99 ; AA 101 ; AA 133 ; AA 135 ; AA 137 ; AA 138 ; AA 232 ; AA 234 ; AA 236 ; AA 40 ; AA 188 ; AA 190 ; AA 191 ; AA 192 ; AA 194 ; AA 195 ; AA 196 ; AA 198 ; AA 199 ; AA 201 ; AA 202 ; AA 204 ; AA 205 ; AA 206 ; AA 208 ; AA 209 ; AA 270 ; AA 272 ; AA 274 ; AA 276 ; AA 278 ; AA 280 ; AA 282 ; AA 164 ; AA 227 ; AA 229 ; AA 307 ; AA 308 ; AA 310 ; AB 300 ; AB 301 ; AB 303 ; AB 304 ; AB 306 ; AB 307 ; AB 326 ; AA 145 ; AA 267 ; AA 315 ; AA 316 ; AA 184 ; AA 186 ; AB 344 ; AB 346 ; AB 349 ; AB 351 ; AA 160 ; AA 226 ; AA 228 ; AB 299 ; AB 284 ; AB 287 ; AB 359 ; AB 285 ; AB 288 ; AB 336 ; AB 321 ; AB 271 ; AB 279 ; AB 274 ; AB 276 ; AB 283 ; AB 353 ; AA 324 ; AA 328 ; AA 325 ; AA 335 ; AA 273 ; AA 283 ; AA 203 ; AA 211 ; AA 212 ; AB 360.

**ZONE D'ACTIVITES DU BOSC MAUGER - YERVILLE (76760)**

Parcelles cadastrales : AA 0318 ; AA 0065 ; AA 0104 ; AA0105.

**ZONE D'ACTIVITES DU BOIS SAINT JACQUES - FLAMANVILLE (76970)**

Parcelle cadastrale : ZD 05.

- D'instaurer le régime de la fiscalité professionnelle de zone sur ces zones d'activités économiques communautaires ;
- De charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Doudeville, le 27 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

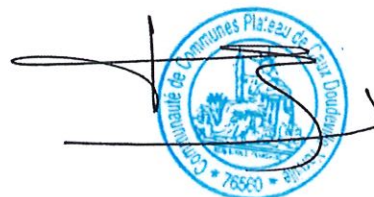
076-200069847-20220926-CC-67-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	42+10

Date de convocation  
20 septembre 2022

Date d'affichage  
27 septembre 2022

Numéro de Délibération  
068-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

**Présents :** Alain LEBOUÇ - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU (Pouvoir de Thierry LOUVEL) - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE - Séverine GEST (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Christophe ORANGE) - Pascal LOSSON - Claire ANDRE (pouvoir de Sophie ANDRE) - Sylvie FICET - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE (Pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORNIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Patrice MATHON) - Michel PIEDNOBL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY (Pouvoir de Philippe FERCOQ) - Olivier HOUDEVILLE - Aurélie SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Jackie MARCATE.

**Excusés :** Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) Sophie ANDRE (pouvoir à Claire ANDRE) - Christophe ORANGE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON (Pouvoir à Agnès LALOI) - Thierry LOUVEL (Pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Séverine GEST) - Philippe FERCOQ (Pouvoir à Rémy BONAMY).

**Absents :** Dany BIARD - Didier DELAMARE - Ludovic HOUX.

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : EXONERATION DE TEOM DES PROFESSIONNELS JUSTIFIANT D'UN CONTRAT DE PRESTATION AUPRES D'UNE ENTREPRISE DE COLLECTE DE DECHETS**

Considérant qu'ayant instauré la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2021, conformément à l'article 1521 du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes Plateau de Caux peut exonérer de cette taxe des locaux à usage industriel et commercial.

Considérant que les entreprises suivantes ont recours à un prestataire privé pour la collecte et le traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères, il est proposé, comme elles l'ont demandé et sur présentation de pièces justificatives, de les exonérer de TEOM pour l'année 2023 :

Dénomination (Propriétaire)	Code Commune	Nom Commune	Section	N° plan	N° invariant	N° voirie	Nature voie	Nom voie	Forme Juridique Abrégée (Propriétaire)
S INDUSTRIE	752	YERVILLE	A	269	7520685346	795	RTE	DE VEULES	SAS
LE BOIS DES CHAMPS (BIOTERO)	198	CRICQUETOT-SUR-OUVILLE	ZA	34	1980543555	111	RUE	DE YEMANVILLE	SC
LE BOIS DES CHAMPS (BIOTERO)	198	CRICQUETOT-SUR-OUVILLE	ZA	38	1980165501	9000	RUE	DE YEMANVILLE	SC
SARL FONTAINE LAURENT	325	GREMONVILLE	B	151	3250542756	1259	RUE	DU BOIS TILLANT	FONTAINE/LAURENT FERNAND BERNARD
BAIL ACTEA IMMOBILIER (BAUDELET)	325	GREMONVILLE	ZH	80	3250747213	582	RUE	DES TILLEULS	SA

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'exonérer de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-111. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux, ci-dessus.
- De rappeler que cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition : 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220926-CC-68-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

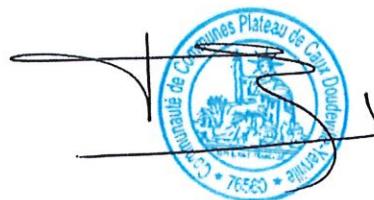
Affichage : 27/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Doudeville, le 27 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU





BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	42	42+10

Date de convocation  
20 septembre 2022

Date d'affichage  
27 septembre 2022

Numéro de Délibération  
069-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

**Présents :** Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU (Pouvoir de Thierry LOUVEL) - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE - Séverine GEST (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Christophe ORANGE) - Pascal LOSSON - Claire ANDRE (pouvoir de Sophie ANDRE) - Sylvie FICET - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE (Pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Patrice MATHON) - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY (Pouvoir de Philippe FERCOQ) - Olivier HOUEVILLE - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

**Excusés :** Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) Sophie ANDRE (pouvoir à Claire ANDRE) - Christophe ORANGE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON (Pouvoir à Agnès LALOI) - Thierry LOUVEL (Pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Séverine GEST) - Philippe FERCOQ (Pouvoir à Rémy BONAMY).

**Absents :** Dany BIARD - Didier DELAMARE - Ludovic HOUX.

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'AGENCE D'URBANISME LE HAVRE ESTUAIRE DE LA SEINE - AURH

*Vu la délibération n°055-2022 d'adhésion à l'Agence d'Urbanisme Le Havre Estuaire de la Seine - AURH ;*

*Vu la convention d'adhésion à l'Agence d'Urbanisme Le Havre Estuaire de la Seine - AURH ;*

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de nommer un représentant de la Communauté de communes à l'Agence d'Urbanisme Le Havre Estuaire de la Seine - AURH :

- Monsieur Jean Nicolas ROUSSEAU, Président de la Communauté de Communes Plateau de Caux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220926-CC-69-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Doudeville, le 27 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	42	42+10

Date de convocation  
20 septembre 2022

Date d'affichage  
27 septembre 2022

Numéro de Délibération  
70-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

**Présents :** Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU (Pouvoir de Thierry LOUVEL) - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Christophe ORANGE) - Pascal LOSSON - Claire ANDRE (pouvoir de Sophie ANDRE) - Sylvie FICET - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE (Pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Patrice MATHON) - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY (Pouvoir de Philippe FERCOQ) - Olivier HOUEVILLE - Aurélie SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

**Excusés :** Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) Sophie ANDRE (pouvoir à Claire ANDRE) - Christophe ORANGE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON (Pouvoir à Agnès LALOI) - Thierry LOUVEL (Pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Séverine GEST) - Philippe FERCOQ (Pouvoir à Rémy BONAMY).

**Absents :** Dany BIARD - Didier DELAMARE - Ludovic HOUX.

M. Rémi LÉCONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : PROPOSITIONS RELATIVES A LA DECLINAISON DE L'OBJECTIF REGIONAL DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION FONCIERE ET DE L'ARTIFICIALISATION DANS LE SRADDET NORMANDIE**

Depuis plus de 20 ans, les territoires sont engagés, notamment à travers l'élaboration des SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et leur déclinaison dans les documents d'urbanisme (PLU(i) et cartes communales), dans la maîtrise de la consommation foncière, la lutte contre l'étalement urbain et la lutte contre la consommation d'espaces naturels ou agricoles.

Ces engagements se traduisent, en Normandie, par le constat d'une réduction du rythme de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) ces dernières années de l'ordre de 26% à 29 %, selon les outils et périodes de références. Cette diminution du rythme de la consommation d'espaces NAF s'observe au niveau infra régional sur quasiment la totalité des territoires, et plus particulièrement sur les territoires couverts par un SCoT et notamment le SCoT du Pays Plateau de Caux Maritime qui s'est fixé pour objectif de réduire de moitié l'emprise foncière nette par logement depuis 2012.

La loi promulguée le 22 août 2021, dite « loi Climat et Résilience », vise à renforcer et accélérer la préservation des sols en fixant l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050, en passant par une phase intermédiaire dont l'objectif est de réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de moitié à l'horizon 2030.

Le moyen d'action privilégié par la loi est l'encadrement de l'évolution des documents stratégiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, en premier lieu les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), jusqu'aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et documents d'urbanisme locaux (cartes communales, PLU, PLUi).

Dans ce cadre, la conférence des SCoT, sous l'impulsion de la Fédération nationale des SCoT et de sa représentation régionale, a transmis à la Région Normandie le 13 juillet dernier une version intermédiaire de sa contribution dans le respect du calendrier défini par la Région (avant le 31 juillet 2022).

La loi « Climat et Résilience » ayant fixée l'échéance au 22 octobre 2022, la Communauté de communes Plateau de Caux souhaite transmettre à la Région et à la Conférence des SCoT la présente contribution.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'acter les propositions suivantes et de les transmettre à la Région Normandie et à la Conférence des SCoT :**

- Disposer d'un outil régional commun et partagé pour mesurer la consommation d'espaces NAF passée et à venir ;
- Mesurer la consommation d'espaces NAF passée sur une période de 20 ans et non de 10 ans afin de tenir compte des dynamiques territoriales et des « efforts » de modération déjà accomplis à l'échelle du SCoT du Pays Plateau de Caux Maritime et de la Communauté de communes Plateau de Caux ;
- Tenir compte de l'efficacité démographique de l'artificialisation (à titre d'exemple, entre 2012 et 2017, le SCoT du Pays Plateau de Caux Maritime a accueilli 7 ménages pour 1 hectare artificialisé contre 6,2 à l'échelle de la Normandie) ;
- Ajourner la création de la Ligne Nouvelle Paris Normandie, projet fort consommateur d'espaces NAF et qui a peu de chance d'être réalisé d'ici 2030 ;
- Prioriser le développement économique sur la requalification des friches afin de ne pas freiner le développement résidentiel qui constitue une part non négligeable de l'attractivité des territoires ruraux (à titre d'exemple, la Communauté de communes Plateau de Caux entend programmer l'aménagement d'une zone d'activités économiques inscrite à la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Seine par la reconversion d'une friche de 20 Ha sur la commune de Flamanville) ;
- Créer les conditions d'une offre de logements adaptée à la population, à l'accueil de nouveaux habitants et au maintien des seniors en milieu rural ;
- Permettre la densification et le développement des villages par l'urbanisation des dents creuses et des espaces mutables.

Doudeville, le 27 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

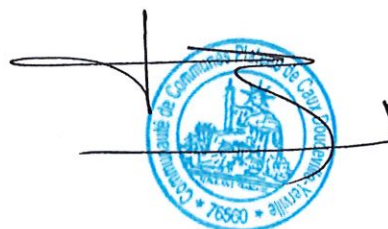
076-200069847-20220926-CC-70-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	42	42+10

Date de convocation  
20 septembre 2022

Date d'affichage  
27 septembre 2022

Numéro de Délibération  
71-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU (Pouvoir de Thierry LOUVEL) - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE - Séverine GEST (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTELLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Christophe ORANGE) - Pascal LOSSON - Claire ANDRE (pouvoir de Sophie ANDRE) - Sylvie FICET - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE (Pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTELLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORNIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Patrice MATHON) - Michel PIBDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY (Pouvoir de Philippe FERCOQ) - Olivier HOUEVILLE - Aurélie SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

Excusés: Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) Sophie ANDRE (pouvoir à Claire ANDRE) - Christophe ORANGE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Claude BOUTELLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON (Pouvoir à Agnès LALOI) - Thierry LOUVEL (Pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Séverine GEST) - Philippe FERCOQ (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents: Dany BIARD - Didier DELAMARE - Ludovic HOUX.

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE MOTTEVILLE - CONVENTIONS D'OCCUPATION

*Vu la délibération n° 70-2017 d'adoption de l'opération d'aménagement du pôle d'échanges de la gare de Motteville ;  
Vu la délibération n°34-2022 prorogeant la convention de financement avec la Région Normandie ;*

Considérant le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire non constitutive de droits réels avec SNCF Gares et Connexions :

Considérant la fiche de renseignement - personne morale (collectivités) daté du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et transmise à NEXITY pour le compte de SNCF Réseaux ;

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Plateau de Caux s'est rapprochée de SNCF GARES & CONNEXIONS et de NEXITY pour le compte de SNCF RESEAUX pour la mise à disposition des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet de pôle d'échanges multimodal aux abords de la gare de Motteville.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire non constitutive de droits réels avec SNCF GARES ET CONNEXIONS sur une emprise d'environ 1 400 m<sup>2</sup> et pour une durée de 10 ans + 5 ans avec renouvellement tacite ;

- D'adopter le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels avec NEXITY pour le compte de SNCF RESEAUX sur une emprise d'environ 2 000 m<sup>2</sup> pour une durée de 10 ans + 5 ans avec renouvellement tacite. Il est précisé que la Communauté de communes devra s'acquitter d'un forfait « impôts et taxes » de 100 € HT/an et d'un forfait « frais de dossier » de 500 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce projet et notamment les conventions d'occupations correspondantes ;

Doudeville, le 27 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220926-CC-71-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation


Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	42+10

Date de convocation  
20 septembre 2022

Date d'affichage  
27 septembre 2022

Numéro de Délibération  
72-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

**Présents :** Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU (Pouvoir de Thierry LOUVEL) - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Christophe ORANGE) - Pascal LOSSON - Claire ANDRE (pouvoir de Sophie ANDRE) - Sylvie FICET - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE (Pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Patrice MATHON) - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY (Pouvoir de Philippe FERCOQ) - Olivier HOUEVILLE - Aurélie SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

**Excusés :** Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) Sophie ANDRE (pouvoir à Claire ANDRE) - Christophe ORANGE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON (Pouvoir à Agnès LALOI) - Thierry LOUVEL (Pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Séverine GEST) - Philippe FERCOQ (Pouvoir à Rémy BONAMY).

**Absents :** Dany BIARD - Didier DELAMARE - Ludovic HOUX.

M. Rémi LÉCONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Sur avis favorable de la Commission Habitat,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide du versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- De 1 500 € à Mr Marcel BARRAY domicilié à Berville (commission du 02/03/2022) ;
- De 1 500 € à Mr Francis CAUCHOIS domicilié à Etalleville (commission du 01/06/2022).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220926-CC-72-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Doudeville, le 27 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	42	42+10

Date de convocation  
20 septembre 2022

Date d'affichage  
27 septembre 2022

Numéro de Délibération  
73-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU (Pouvoir de Thierry LOUVEL) - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Christophe ORANGE) - Pascal LOSSON - Claire ANDRE (pouvoir de Sophie ANDRE) - Sylvie FICET - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE (Pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Patrice MATHON) - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY (Pouvoir de Philippe FERCOQ) - Olivier HOUEVILLE - Aurélie SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

Excusés: Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) Sophie ANDRE (pouvoir à Claire ANDRE) - Christophe ORANGE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON (Pouvoir à Agnès LALOI) - Thierry LOUVEL (Pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Séverine GEST) - Philippe FERCOQ (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents: Dany BIARD - Didier DELAMARE - Ludovic HOUX.

M. Rémi LÉCONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC INHARI

Vu les statuts de la Communauté de communes Plateau de Caux ;

Considérant le dispositif portant actions de conseil et participations financières sous forme de subvention, en faveur d'opérations d'aménagement, de rénovation de l'habitat à destination des particuliers ;

Considérant le dispositif portant actions de conseil et participations financières sous forme de subvention, en faveur d'opérations d'aménagement et d'adaptation de l'habitat à destination des particuliers dans le cadre d'une action visant le maintien à domicile des personnes dépendantes ;

Considérant les politiques Départementales de l'habitat et du logement ;

Considérant les conditions de partenariat avec INHARI ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De renouveler le partenariat avec INHARI pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220926-CC-73-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Doudeville, le 27 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	42	42+10

Date de convocation  
20 septembre 2022

Date d'affichage  
27 septembre 2022

Numéro de Délibération  
74-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

**Présents :** Alain LEBOUÇ - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU (Pouvoir de Thierry LOUVEL) - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE - Séverine GEST (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Christophe ORANGE) - Pascal LOSSON - Claire ANDRE (pouvoir de Sophie ANDRE) - Sylvie FICET - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE (Pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Patrice MATHON) - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY (Pouvoir de Philippe FERCOQ) - Olivier HOUEVILLE - Aurélie SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

**Excusés :** Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) Sophie ANDRE (pouvoir à Claire ANDRE) - Christophe ORANGE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON (Pouvoir à Agnès LALOI) - Thierry LOUVEL (Pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Séverine GEST) - Philippe FERCOQ (Pouvoir à Rémy BONAMY).

**Absents :** Dany BIARD - Didier DELAMARE - Ludovic HOUX.

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : CONVENTION AVEC LE SDE76 - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS**

Face aux réglementations environnementales de plus en plus exigeantes, à la croissance du coût des énergies et au devoir d'exemplarité, maîtriser sa consommation énergétique est devenu un enjeu majeur pour les communes.

Si la plupart des collectivités souhaitent s'engager dans cette démarche, elles manquent souvent de moyens humains et financiers pour y parvenir. C'est dans ce contexte que le SDE76 propose à ses communes adhérentes un dispositif d'accompagnement personnalisé au travers du service efficacité énergétique des bâtiments publics.

Dans ce cadre, le chargé de mission « Efficacité énergétique » du SDE76 peut fournir un conseil objectif et sur mesure :

- Aide à la décision
- Accompagnement en phase travaux
- Sensibilisation et information.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de partenariat avec le SDE76 pour le service d'accompagnement à l'efficacité énergétique des bâtiments publics ;
- D'autoriser le Président à signer la convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220926-CC-74-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Doudeville, le 27 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU





Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	42+10

Date de convocation  
20 septembre 2022

Date d'affichage  
27 septembre 2022

Numéro de Délibération  
75-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU (Pouvoir de Thierry LOUVEL) - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACASSE - Daniel DURECU (pouvoir de Christophe ORANGE) - Pascal LOSSON - Claire ANDRE (pouvoir de Sophie ANDRE) - Sylvie FICET - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE (Pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Patrice MATHON) - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY (Pouvoir de Philippe FERCOQ) - Olivier HOUEVILLE - Aurélie SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

Excusés : Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) Sophie ANDRE (pouvoir à Claire ANDRE) - Christophe ORANGE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON (Pouvoir à Agnès LALOI) - Thierry LOUVEL (Pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Séverine GEST) - Philippe FERCOQ (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD - Didier DELAMARE - Ludovic HOUX.

M. Rémi LÉCONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : TRAVAUX D'EXTENSION RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA ZA DU BOSC MAUGER A YERVILLE**

Monsieur le Président présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « Ext+EP-2021-0-76752-M4457 » et désigné « ZA Bosc-Mauger » dont le montant prévisionnel s'élève à 136 997,88 € TTC et pour lequel de la Communauté de Communes participera à hauteur de 14 148,40 € TTC

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- De dire que la dépense d'investissement est inscrite au budget annexe « ZA BOSC MAUGER » de l'année 2022 pour un montant de 14 148,40 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Doudeville, le 27 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Jean Nicolas ROUSSEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220926-CC-75-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	42	42+10

Date de convocation  
20 septembre 2022

Date d'affichage  
27 septembre 2022

Numéro de Délibération  
76-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

**Présents :** Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU (Pouvoir de Thierry LOUVEL) - Corinne DEMOITAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LÉGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE - Séverine GEST (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Christophe ORANGE) - Pascal LOSSON - Claire ANDRE (pouvoir de Sophie ANDRE) - Sylvie FICET - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE (Pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Patrice MATHON) - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY (Pouvoir de Philippe FERCOQ) - Olivier HOUEVILLE - Aurélie SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

**Excusés :** Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LÉGER) Sophie ANDRE (pouvoir à Claire ANDRE) - Christophe ORANGE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON (Pouvoir à Agnès LALOI) - Thierry LOUVEL (Pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Séverine GEST) - Philippe FERCOQ (Pouvoir à Rémy BONAMY).

**Absents :** Dany BIARD - Didier DELAMARE - Ludovic HOUX.

M. Rémi LECONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : CONVENTION ECO-DEFIS**

*Vu la délibération n°013-2022 du 1<sup>er</sup> février 2022 adoptant le nouveau programme local de préventions des déchets ménagers et assimilés ;*

*Vu le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Plateau de Caux Maritime ;*

Le SMITVAD, la Communauté de Communes Plateau de Caux, la Communauté de Communes Terroir de Caux et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie sont impliqués dans les questions liées à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie, et souhaitent à ce titre accompagner les entreprises de leurs territoires à s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Le SMITVAD vient d'adopter un programme de réduction des déchets visant à optimiser la gestion et réduire la production de déchets par les professionnels. C'est dans ce sens, que le SMITVAD a sollicité la CMA Normandie pour travailler sur une action qui consiste à proposer aux entreprises du territoire un « pacte -10% de déchets en entreprise ».

Dans le cadre de ses missions, la CMA Normandie favorise et accompagne le développement de l'artisanat et du commerce, notamment à travers l'opération « Eco-défis ». Ce label, facilite la prise en compte pour les artisans et artisans-commerçants de proximité de l'impact environnemental dans leur gestion d'activité et leurs relations client.

Parallèlement, la CMA Normandie encourage les démarches environnementales des entreprises par des actions d'information spécialisées et des dispositifs d'accompagnement à la mise en œuvre de nouvelles pratiques managériales.

Afin d'inciter et d'accompagner largement et durablement les entreprises vers une meilleure intégration des critères environnementaux dans leur activité notamment au niveau de la thématique de la gestion des déchets, le SMITVAD, la Communauté de Communes Plateau de Caux et la Communauté de Communes Terroir de Caux souhaitent mettre en place l'opération Eco-défis des artisans-commerçants sur leurs territoires.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de partenariat Eco-défis 2023 ;
- D'autoriser le Président à signer la convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

Doudeville, le 27 septembre 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

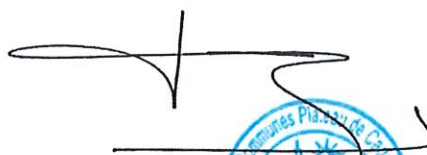

076-200069847-20220926-CC-76-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022  
Affichage : 27/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Président  
Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	42+10

Date de convocation  
20 septembre 2022

Date d'affichage  
27 septembre 2022

Numéro de Délibération  
77-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-en-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

**Présents :** Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU (Pouvoir de Thierry LOUVEL) - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER (pouvoir de Gisèle CUADRADO) - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (pouvoir de Christophe ORANGE) - Pascal LOSSON - Claire ANDRE (pouvoir de Sophie ANDRE) - Sylvie FICET - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE (Pouvoir de Francis BELLENGER) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Claude BOUTEILLER) - Jean-Pierre LANGLOIS - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Éric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Patrice MATHON) - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY (Pouvoir de Philippe FERCOQ) - Olivier HOUEVILLE - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Jackie MARCATTE.

**Excusés :** Gisèle CUADRADO (pouvoir à François-Marie LEGER) Sophie ANDRE (pouvoir à Claire ANDRE) - Christophe ORANGE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Francis BELLENGER (pouvoir à Michel FILLOCQUE) - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON (Pouvoir à Agnès LALOI) - Thierry LOUVEL (Pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Séverine GEST) - Philippe FERCOQ (Pouvoir à Rémy BONAMY).

**Absents :** Dany BIARD - Didier DELAMARE - Ludovic HOUX.

M. Rémi LÉCONTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DU SMITVAD ET DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU DELEGATAIRE VALOR'CAUX**

Vu le Rapport annuel d'activités 2021 du SMITVAD,  
Vu le Rapport annuel d'activité 2021 du délégué Valor'Caux,  
Vu le Rapport annuel financier 2021 du délégué Valor'Caux,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

- Prend acte du rapport annuel d'activités 2021 du SMITVAD, du rapport annuel d'activité 2021 du délégué Valor'Caux et du rapport annuel financier 2021 du délégué Valor'Caux.

Doudeville, le 27 septembre 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220926-CC-77-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Président  
Jean Nicolas ROUSSEAU